



Numéro de l'acte	2020-85-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7-10

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

QUESTION N°2020-85

FINANCES : Restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes - autorisation de programme et crédits de paiement – Ajustement

RAPPORTEUR : Monsieur Joël DUQUENOY

Par délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Par délibération n°2013-65 du 23 mars 2013, le conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'ascenseur à bateaux des fontinettes au groupement de commande TKINT-IOA-EUROMAPPING-CREATIVE, devenu TKINT-IOA-SMAGGHE-TRANSMANCHE.

Ces travaux consisteront en :

- La rénovation de la structure métallique de l'édifice
- La restauration du bâtiment
- La mise en place d'une scénographie

Considérant l'autorisation de programme et l'ajustement des crédits de paiement adoptée le 13 avril 2018, selon la répartition suivante :

Montant global de l'AP : 8 839 336 € TTC

- ✓ Réalisé 2013-2017 : 366 177 €
- ✓ BP 2018 : 300 000 €
- ✓ CP 2019 : 1 964 439 €
- ✓ CP 2020 : 3 630 439 €
- ✓ CP 2021 : 2 002 847 €
- ✓ CP 2022 : 553 398 €

L'équilibre de cette AP étant assuré comme suit :

- ✓ Cofinanceurs : 5 085 706 €
Dont 250 000 € de mécénat
- ✓ COMMUNE : 2 593 431 €

Considérant la délibération en date du 13 décembre 2018 sur l'attribution des lots de travaux,
Considérant la consultation d'une assurance dommages-ouvrage, en cours,
Considérant que les montants payés en 2018 s'élèvent à 33 969.69 € et en 2019
3 026 561,15€,

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices
2015 à 2022 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux et les subventions
attendues sur ce projet, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement sur cette période.

Le nouveau montant prévisionnel de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établit à
9 079 562.19 € TTC.

Une fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements, et l'historique
des réalisations comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'ajuster la répartition des crédits de paiement ainsi que suit :

Montant global de l'AP : 9 079 562.19 € TTC

L'équilibre de cette AP sera assuré comme suit :

- ✓ Cofinanceurs : 5 085 706 €
Dont 250 000 € de mécénat Fondation du Patrimoine
- ✓ COMMUNE : 2 802 327.09 € (après FCTVA)

- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2020 et suivants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à l'exécution de ce programme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 29 juillet 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL



ASCENSEUR A BATEAUX LES FONTINETTES - ARQUES

n° de L'AP	5		23
COUT TOTAL DE L'OPERATION	9 079 562,19 € TTC		2313
			FONCTION

DEPENSES	TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	DÉJÀ PAYE 2013-2017	PAYE en 2018	PAYE en 2019	TOTAL DEPENSES AP TTC	CP 2020 TTC	CP 2021 TTC	CP 2022 TTC
TRAVAUX METALLIQUES Lots 7 et 8	4 077 842,40			2 832 518,12	4 077 842,40	564 600,00	676 281,88	4 442,40
TRAVAUX BATIMENTS LOTS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, 15	3 123 180,76			4 140,00	3 123 180,76	1 353 766,00	1 353 766,00	411 508,76
SCENOGRAPHIE LOTS 9, 10, 11, 12, 13.	547 389,70			-	547 389,70	-	547 389,70	-
ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE (estimation) Fct	135 000,00			-	135 000,00	-	-	135 000,00
REVISIONS	191 806,80			99 644,84	191 806,80	-	-	92 161,96
HONORAIRES	22 700,00			-	22 700,00			22 700,00
CONTROLES - DIAGNOSTIC AMIANTE	72 834,00	21 588,00		17 642,64	72 834,00			33 603,36
ALEAS	60 000,00			-	60 000,00		30 000,00	30 000,00
TOTAL TTC	9 079 562,19	387 765,00	33 969,69	3 026 561,15	9 079 562,20	2 118 366,00	2 717 437,58	795 462,79
TOTAL HT	7 566 301,83							

RECETTES	TOTAL RECETTES	DÉJÀ PERCU 2013-2017	RECU EN 2018	RECU EN 2019	TOTAL RECETTES AP	CP 2020 TTC	CP 2021 TTC	CP 2022 TTC
MECENAT AUTRE	-	-	-	-	- €	- €	- €	- €
FEDER	1 807 805,00	-	-	-	1 807 805,00 €	- €	946 244,00 €	861 561,00 €
DRAC	820 770,00	20 770,00	-	40 000,00	820 770,00 €	388 169,93 €	256 000,00 €	115 830,07 €
DEPARTEMENT	800 000,00	-	-	-	800 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	- €
CAPSO	1 407 131,00	-	-	281 426,20	1 407 131,00 €	560 000,00 €	281 426,20 €	284 278,60 €
TOTAL	5 085 706,00	20 770,00	-	396 426,20	5 085 706,00	1 348 169,93	2 058 670,20	1 261 669,67

						2 020	2 021	2 022
FCTVA (80 % des dépenses X 16,404 %)		24 437,00	12 864,00	413 164,97	1 191 529,11	27 800,00	277 997,41	356 614,77

FINANCEMENT VILLE					2 802 327,09	742 396,07	380 769,97	822 821,65
--------------------------	--	--	--	--	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020**

Affiché le 30 Juillet 2020

L'An Deux Mille Vingt le vingt neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 juillet 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL –
Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine
COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY -
Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier
JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny
WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé
KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-
Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 20 présents jusqu'à la question 2020-78 incluse et 21 présents à partir de la question 2020-79
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 9 absents excusés avec pouvoir jusqu'à la question 2020-78 incluse et 8 à partir de la question 2020-79

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Corinne REANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS jusqu'à la question 2020-78 incluse

Monsieur Thierry MERCIER est nommé secrétaire de séance.